La Commission scolaire de langue française
CSLF
de l'Île-du-Prince-Édouard

Politique sur l'environnement alimentaire en milieu scolaire

GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE

Situations dans lesquelles les écoles doivent uniquement servir ou vendre des articles qui se trouvent sur la liste des aliments et des boissons à offrir. **Les exceptions sont notées dans la colonne, à droite →**	**Exceptions permettant de servir ou de vendre des articles qui se trouvent sur la liste des aliments à limiter.** **Note : Les boissons à exclure ne peuvent EN AUCUN CAS être servies ou vendues.**
REPAS Programme de petits-déjeuners Dîners Cafétéria	Maximum d'un repas par semaine. Par exemple : journée pizza provenant d'un fournisseur externe, spécial à la cafétéria, dîner des Fêtes, etc.
Collecte de fonds impliquant la vente d'aliments aux élèves pendant la journée scolaire	**Approche progressive sur trois ans :** **Année 2026-2027** - aucune restriction sur le nombre de collectes de fonds où on vend des aliments ou des boissons à limiter **Année 2027-2028** - maximum de 24 activités en tout où on vend des aliments ou des boissons à limiter **Année 2028-2029** - maximum de 12 activités en tout où on vend des aliments ou des boissons à limiter
Cantines	**Si la cantine sert à recueillir des fonds**, elle est assujettie aux mêmes exceptions que les autres collectes de fonds. **Sinon**, on vend seulement des articles qui se trouvent sur la liste des aliments et des boissons à offrir.
Machines distributrices	**Aucune exception.** On peut SEULEMENT vendre des articles qui se trouvent sur la liste des aliments et des boissons à offrir.
Célébrations et activités spéciales	**Maximum de 12 activités par année.** Ces 12 activités sont une combinaison des activités organisées à l'échelle de l'école et des activités en classe.

Veuillez consulter le document « Normes relatives aux aliments et aux boissons » pour obtenir la liste complète des articles inclus dans les catégories suivantes : aliments à offrir, boissons à offrir, aliments à limiter et boissons à exclure

Pourquoi privilégier des choix nutritifs, c'est-à-dire les articles qui se trouvent sur la liste des aliments et des boissons à offrir?

- Favoriser la santé physique, mentale et socioaffective des élèves
- Donner l'exemple de choix alimentaires sains
- Transmettre des messages cohérents au sujet de l'alimentation

GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE

Exceptions aux normes relatives aux aliments et aux boissons :

- Aliments apportés de la maison
- Nourriture préparée dans le cadre d'un cours d'alimentation ou de cuisine pour atteindre des résultats d'apprentissage
- Activités participatives favorisant la littératie alimentaire et liées au programme d'études. Par exemple : préparation de crème glacée pour démontrer les réactions endothermiques.
- Activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'école. Par exemple : sorties scolaires.
- Activités scolaires se déroulant en dehors des heures normales de classe. Par exemple : danses scolaires, activités sportives après l'école, etc.
- Collectes de fonds destinées à la communauté ou se déroulant en dehors des heures normales de classe. Par exemple : vente auprès de membres de la famille et d'amis, foire artisanale organisée la fin de semaine, etc.
- Aliments destinés à un usage urgent. Par exemple : réserves alimentaires d'urgence.

Sans être obligatoires, les choix nutritifs sont fortement encouragés en tout temps.

La politique sur l'environnement alimentaire en milieu scolaire (GÉN-310) précise les aliments et les boissons à offrir à l'école et garantit à chaque élève un accès équitable à des choix nutritifs dans un environnement qui favorise une expérience positive avec les aliments.	
Équité et inclusion	Les écoles créent des environnements qui respectent les besoins de tous les élèves, notamment les élèves ayant des allergies alimentaires, la maladie cœliaque, le diabète ou d'autres problèmes de santé, les élèves issus de divers milieux culturels et religieux, ainsi que les élèves neurodivergents. Les écoles réduisent les obstacles à la participation et s'efforcent de répondre aux besoins particuliers de chaque élève.
Accès aux aliments	À l'école, chaque élève à accès à des aliments nutritifs gratuits ou subventionnés. Ces programmes sont promus auprès de l'ensemble des élèves afin de permettre à ceux qui en ont le plus besoin d'y participer sans craindre la stigmatisation.
Lieux où mangent les élèves	Les écoles aménagent des espaces agréables et détendus qui permettent aux élèves de socialiser avec leurs pairs en prenant un repas. Les élèves doivent disposer de suffisamment de temps pour manger, sans distraction liée aux écrans.
Relations saines avec la nourriture	La manière dont les écoles utilisent les aliments et en parlent peut aider les élèves à développer une relation saine avec la nourriture. Les écoles utilisent un langage alimentaire neutre, permettent aux élèves de manger selon leurs signaux de faim et de satiété et évitent d'utiliser la nourriture comme récompense. On ne demande jamais aux élèves de tenir un registre de alimentaire ni de rendre compte de leur consommation personnelle.
Participation des élèves	Les élèves ont la possibilité de s'impliquer dans l'alimentation à l'école, par exemple, en proposant des choix de menu, en goûtant de nouveaux plats ou en contribuant à un jardin scolaire.
Durabilité environnementale	Les écoles et les fournisseurs de services alimentaires tiennent compte de la réduction des déchets dans leur planification et privilégient, lorsque possible, l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux.
Salubrité alimentaire	Tous les aliments offerts à l'école sont achetés, préparés, entreposés et servis conformément à des pratiques sécuritaires de manipulation des aliments. Les élèves ont le temps de se laver les mains avant de manger.

Si vous avez des questions sur la mise en œuvre de la politique sur l'environnement alimentaire en milieu scolaire (GÉN-310), n'hésitez pas à communiquer directement avec le bureau de la CSLF au **902-854-2975** ou par courriel à l'adresse **cslf@edu.pe.ca**